

Perturbateurs endocriniens : la fabrique d'un mensonge

Bruxelles a élaboré ses propres éléments de preuve pour éviter une réglementation trop stricte sur ces produits chimiques dangereux

ENQUÊTE

Tout, ou presque, tient en ces quelques mots : « *Les perturbateurs endocriniens peuvent (...) être traités comme la plupart des substances [chimiques] préoccupantes pour la santé humaine et l'environnement.* » C'est sur cette simple phrase, issue de la conclusion d'un avis de 2013 de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), que Bruxelles fonde son projet de réglementation des perturbateurs endocriniens, ces substances omniprésentes capables d'interférer avec le système hormonal à des doses souvent infimes.

Cette proposition, qui devrait être votée sous peu par les Etats membres, fédère

contre elle la France, le Danemark ou la Suède, mais aussi l'ensemble des organisations non gouvernementales (ONG) qui estiment qu'elle ne permet pas de protéger la santé publique et l'environnement. La communauté scientifique compétente, incarnée par l'Endocrine Society – une société savante qui rassemble quelque 18 000 chercheurs et cliniciens spécialistes du système hormonal – ferraille, elle aussi, contre le projet. Une opposition surprenante puisque la Commission européenne assure s'appuyer sur la science, c'est-à-dire sur une expertise scientifique de l'EFSA.

L'explication de ce singulier hiatus se trouve dans une série de documents internes de l'administration européenne, obtenus par *Le Monde*. Ils le montrent sans aucune ambiguïté : la phrase-clé sur laquelle repose l'édifice réglementaire proposé par la Commission a été rédigée avant même que l'expertise scientifique ait véritablement commencé.

« CONCLUSIONS ÉCRITES À L'AVANCE »
En décembre 2012, l'EFSA expose déjà des « *conclusions/recommandations* » dans un courriel adressé aux experts qu'elle a rassemblés pour réaliser ce travail : « *Les perturbateurs endocriniens et leurs effets nocifs devraient être traités comme tout autre produit chimique préoccupant pour la santé humaine ou l'environnement.* » La phrase-clé est déjà là. Pourtant, la toute première réunion de mise en place du travail ne s'est tenue que quelques jours auparavant. Fin mars 2013, c'est-à-dire trois mois plus tard, elle figurera bel et bien dans les conclusions de l'avis publié par l'agence. « *Il est certain que les conclusions étaient écrites à l'avance, sinon sur le papier, au moins dans la tête de certains des participants* », raconte une source proche du dossier au moment des faits. La Commission n'a pas donné suite aux questions du *Monde*. L'EFSA, quant à elle, assure avoir correctement effectué son mandat : « *Le comité scientifique [de l'EFSA] a passé en revue les différents avis émanant de nombreux experts et assemblés* », réagit l'agence européenne.

Anodine pour le néophyte, la « phrase de l'EFSA » a en réalité une portée considérable. Car si les perturbateurs endocriniens sont effectivement des produits comme les autres, alors il n'est nul besoin d'une réglementation sévère. L'industrie des pesticides, la plus concernée par le dossier, l'a fort bien compris. Ses principales organisations de lobbying – l'Association européenne pour la protection des cultures (ECPA), CropLife International, CropLife America – ou encore les groupes agrochimiques allemands BASF ou Bayer répètent *ad libitum* la « phrase de l'EFSA » dans leurs argumentaires et leurs correspondances avec les institutions européennes, que *Le Monde* a pu consulter.



LE CONTEXTE

DES SUBSTANCES OMNIPRÉSENTES

Les perturbateurs endocriniens sont des produits chimiques présents partout dans notre environnement quotidien (plastiques, mobilier, cosmétiques...), qui contaminent la nature et nos aliments (pesticides, emballages...) et pénètrent dans nos organismes (sang, lait maternel...). Capables d'interférer avec le système hormonal, ils sont liés à de multiples maladies en augmentation chez l'homme. Ce sont les conséquences irréversibles d'une exposition pendant la grossesse qui suscitent le plus d'inquiétude. Cancers du sein, de la prostate et des testicules, diabète ou infertilité : la liste est longue et inclut des dommages sur l'intelligence collective avec des atteintes au développement du cerveau qui font baisser le quotient intellectuel moyen. Une équipe internationale de chercheurs dirigée par Leonardo Trasande (université de New York) a estimé que leur coût pour la société s'élève à 157 milliards d'euros par an en Europe.

De fait, la fameuse phrase revêt une importance majeure pour la réglementation européenne sur les produits phytosanitaires. C'est en 2009 que le Parlement européen a voté un nouveau règlement pesticides. Selon ce texte de loi, les pesticides identifiés a priori comme « perturbateurs endocriniens » ne pourront plus accéder au marché ou y rester, sauf quand l'exposition est jugée négligeable. Cette disposition n'attend plus, pour être appliquée, que l'adoption de critères scientifiques pour définir les perturbateurs endocriniens – ce que propose aujourd'hui Bruxelles. Mais si ces perturbateurs sont des produits chimiques comme les autres – c'est la « phrase de l'EFSA » qui le dit –, pourquoi les interdire a priori ? La Commission a donc modifié le texte. Il suffirait maintenant d'évaluer le risque qu'ils présentent au cas par cas, si des problèmes se présentent après la mise sur le marché. Et donc a posteriori. Au prix d'un changement de l'esprit du règlement de 2009 ?

Cette modification ouvrirait une « brèche majeure » dans la protection de la santé et de l'environnement, affirme EDC-Free Europe. Cette coalition d'ONG accuse la Commission de vouloir dénaturer la philosophie de la loi européenne. Surtout, cet amendement au règlement de 2009 pose un problème démocratique, un peu comme si des fonctionnaires avaient pris l'initiative de rédiger un décret d'application n'ayant rien à voir avec l'intention des élus. C'est aussi l'opinion du Parlement européen. Dans un courrier dont *Le Monde* a obtenu copie, le président de la commission de l'environnement du Parlement l'a écrit le 15 septembre au commissaire à la santé chargé du dossier, Vytenis Andriukaitis : la Commission a « *excédé ses compétences d'exécution* » en modifiant des « *éléments essen-*

AUDIOLIB DONNE LA VOIX AUX ÉCRIVAINS.

Une collection d'entretiens inédits menés par Jean-Luc Hees

Le Monde COLLECTION

9,90 €*

DISPONIBLES EN LIBRAIRIE

audiolib écoutez, c'est un livre ! en partenariat avec **Le Monde**



Plus de quarante produits de tous les jours qui contiennent des perturbateurs endocriniens. JULIE BALAGUÉ POUR « LE MONDE »

tiels» de la loi. Dans une note du 10 octobre, la France, le Danemark et la Suède ne disent pas autre chose, estimant qu'elle n'a pas le droit de revenir sur « le choix politique du législateur ».

Ce reproche est d'autant plus fâcheux pour la Commission qu'elle est déjà dans l'illégalité sur le sujet. La Cour de justice européenne l'a en effet condamnée en décembre 2015 pour avoir violé le droit de l'Union : elle devait régler la question des critères d'identification des perturbateurs endocriniens avant fin 2013.

La Commission, elle, reste imperturbable sous la giboulée de critiques. Elle assure avoir rempli la condition qui l'autorise à « actualiser » le règlement : prendre en compte l'évolution de « l'état des connaissances scientifiques », à savoir la fameuse petite phrase de l'EFSA. Celle sur laquelle repose sa justification.

UN MESSAGE MORTIFIÉ

Mais pourquoi l'EFSA aurait-elle écrit à l'avance une conclusion en rupture avec le consensus scientifique ? Un document interne de la Commission obtenu par *Le Monde* jette une lumière crue sur les intentions de la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (« DG santé »), aujourd'hui chargée du dossier à la Commission. Un compte rendu de réunion consigne noir sur blanc qu'elle envisageait, dès septembre 2012, de passer outre la volonté des élus européens. La DG santé disait alors ne pas être « opposée à l'idée de revenir à une réglementation fondée sur l'évaluation du risque » et être « même prête à changer complètement » la partie du règlement concernée. Le même document précise plus loin que la DG santé devra « parler à l'EFSA pour essayer d'accélérer la préparation » de son avis. Or, à ce moment-là, l'avis de l'EFSA n'existe pas encore... L'agence vient tout juste

d'être saisie pour mettre en place un groupe de travail sur les perturbateurs endocriniens.

Les conditions très particulières de cette expertise se lisent d'ailleurs dans les courriels que s'échangent les experts et les fonctionnaires de l'agence. Un mois avant la remise du rapport de l'EFSA, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) publient un rapport conjoint sur les perturbateurs endocriniens. Un des experts commis par l'EFSA envoie un message mortifié à l'ensemble du groupe : « Il est presque embarrassant de comparer notre version actuelle avec le rapport OMS/PNUE. (...) Quand le rapport de l'OMS/PNUE parvient à la conclusion que la méthode traditionnelle d'évaluation des risques des produits chimiques est inadéquate [pour les perturbateurs endocriniens], nous arrivons à la conclusion exactement opposée. »

Le scientifique juge indispensable de changer leurs conclusions. Le fonctionnaire de l'EFSA qui supervise le travail du groupe abonde dans son sens. Les « conclusions actuelles où nous expliquons que les perturbateurs endocriniens peuvent être traités comme la plupart des autres substances chimiques (...) nous isolent du reste du monde et pourraient être difficiles à défendre », écrit-il. Pourtant, quand l'avis de l'EFSA est publié le 20 mars 2013, il comporte toujours, imperturbablement, la petite phrase. « Ce devait être une procédure fondée sur la science, une élaboration de politique fondée sur les preuves », désapprouve quant à lui Axel Singhofen, conseiller du groupe des Verts-Alliance libre européenne au Parlement. « Mais ce à quoi nous assistons, ajoute-t-il, c'est de l'élaboration de preuves fondée sur la politique. » ■

STÉPHANE HOREL

Un déni du consensus scientifique

La Commission européenne a fait le choix de s'appuyer sur des études financées par les industriels

L'évolution des connaissances scientifiques. C'est sur elle que la Commission européenne assure s'appuyer pour justifier ses choix décriés en matière de réglementation des perturbateurs endocriniens. Pourtant, l'Endocrine Society, une société savante majeure, juge que la Commission « ignore l'état de la science ». Comment expliquer un tel hiatus ? Pour documenter sa réflexion, la direction générale santé et sécurité alimentaire, responsable du dossier à la Commission, a mené une étude d'impact de plus de 400 pages, publiée en juin après avoir été gardée sous clé comme un secret d'Etat (*Le Monde* daté 20-21 mai). Quelles « connaissances scientifiques » y évoque-t-elle plus précisément ?

La Commission cite avant tout l'avis émis par l'une de ses agences officielles, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, en 2013. Cet avis constitue en effet le socle de sa proposition de réglementation. Mais, comme le processus de décision a débuté en 2009, les « connaissances scientifiques » sur les perturbateurs endocriniens ont beaucoup évolué depuis cette date. Cette revue de la science, il se trouve que l'Endocrine Society l'a faite en 2015.

Elle a examiné 1322 publications parues depuis sa dernière contribution, en 2009 justement. Conclusion : elles ne laissent « aucun doute sur la contribution des perturbateurs endocriniens au fardeau croissant des maladies chroniques liées à l'obésité, au diabète, à la reproduction, à la thyroïde, aux cancers et aux fonctions neuroendocriniennes et neurodéveloppementales ». En 2013, une vingtaine de chercheurs mobilisés pendant près de deux ans sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) étaient parvenus à des conclusions similaires. Leur rapport sonnait l'alerte sur une « menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution ».

« Interprétation controversée »

Ces « connaissances scientifiques », l'étude d'impact de la Commission les mentionne bien, mais pour les disqualifier, jugeant qu'elles ne méritent pas d'être prises en considération. « Les éléments de preuves sont dispersés et leur interprétation controversée, écrit-elle, de telle sorte qu'il n'y a pas d'accord entre les experts sur un lien de causalité ou même sur une possible association entre une exposition aux perturbateurs endocriniens à des niveaux environnementaux et les maladies mentionnées. »

Dans la foulée de cette appréciation lapidaire, elle réduit l'Endocrine Society à une « partie prenante » qui aurait publié une « déclaration ». Quant au rapport OMS/PNUE, sa méthodologie « a fait l'objet de critiques scientifiques », indique-t-elle, citant plusieurs publications qui montrent, selon elle, que « la controverse ne semble pas résolue ». Mais quelles publications feraient donc tant autorité qu'elles pourraient pulvériser des travaux menés par les spécialistes les plus respectés du domaine ?

Ses appréciations négatives, la Commission les fonde notamment sur des « commentaires critiques », publiés en 2014, contestant les méthodes et les conclusions du rapport OMS/PNUE. Parmi ses dix auteurs, sept travaillent pour Exponent et Gradient, des cabinets de consultants spécialisés en questions scientifiques connus sous l'appellation de « sociétés de défense de produits ».

Mais, surtout, c'est l'industrie qui a commandité l'article par le biais de ses organisations de lobbying : le secteur de la chimie avec le Conseil européen de l'industrie chimique (Cefic) et American Chemistry Council, et celui des pesticides avec CropLife America, CropLife Canada, CropLife International et l'Association européenne pour la protection des cultures.

« Légende urbaine »

Rien de tout cela ne peut être ignoré des services de la Commission. Non seulement ces sponsors figurent clairement dans la déclaration d'intérêts à la fin de l'article, mais c'est l'industrie elle-même qui le lui a fait parvenir. Le Cefic l'a en effet envoyé par courriel à une trentaine des fonctionnaires européens impliqués dans le dossier le 17 mars 2014. Dans ce message consulté par *Le Monde*, les industriels expliquent qu'ils ont « commandité une analyse indépendante sur le rapport OMS/PNUE à un consortium d'experts scientifiques », redoutant notamment que, « malgré ses sérieuses lacunes, il soit utilisé pour appeler à plus de précaution dans les réglementations chimiques ».

Parmi les autres publications que cite l'étude d'impact, on trouve également un article de deux pages, dont l'un des signataires est un personnage plus connu pour ses fonctions de consultant de l'industrie du tabac que pour ses compétences sur le thème. Parmi ses co-auteurs, des toxicologues rémunérés par les industries de la chimie, des pesticides ou du plastique.

Un autre article, encore, compte deux consultants sur ses trois auteurs et parle des perturbateurs endocriniens comme d'une « légende urbaine » posant des « risques imaginaires ». Ironisant sur les effets « hypothétiques » des perturbateurs endocriniens comme la « réduction de la longueur et de la taille du pénis », ils demandent si la question « ne relève pas plutôt de la compétence du docteur Sigmund Freud que de la toxicologie ».

Peut-on vraiment assimiler ces textes à des « connaissances scientifiques » ? Pourquoi la Commission accorde-t-elle autant de crédit à des documents qui s'apparentent à du matériel de lobbying ? Dans une tribune publiée dans *Le Monde* de ce jour, des scientifiques indépendants s'inquiètent d'une « déformation des preuves scientifiques par des acteurs financés par l'industrie ». Signé par une centaine d'experts de deux domaines très différents – perturbateurs endocriniens et changement climatique –, leur texte évoque les « graves conséquences pour la santé des populations et l'environnement » de cette stratégie de « manufacture du doute ». ■

S. HO.

LES DATES

JANVIER 2009

Vote du règlement sur les pesticides au Parlement européen. La Commission doit fixer des critères d'identification des perturbateurs endocriniens (PE) avant décembre 2013.

FÉVRIER 2013

Un rapport conjoint de l'Organisation mondiale de la santé et du Programme des Nations unies pour l'environnement évoque une « menace mondiale ».

MARS 2013

Opinion scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments.

DÉCEMBRE 2015

Saisie par la Suède d'un « recours en carence », la Cour de justice de l'Union européenne condamne la Commission.

JUIN 2016

La Commission propose des critères d'identification des PE, sur lesquels doivent se prononcer les Etats.

Halte à la manipulation de la science !

Près de cent scientifiques demandent à l'Europe et à la communauté internationale d'agir contre les perturbateurs endocriniens. Ils dénoncent la fabrication du doute par les industriels, déjà à l'œuvre dans la lutte contre le changement climatique

Collectif

Depuis des décennies, la science est la cible d'attaques dès lors que ses découvertes touchent de puissants intérêts commerciaux. Des individus dans le déni de la science ou financés par des intérêts industriels déforment délibérément des preuves scientifiques afin de créer une fausse impression de controverse. Cette manufacture du doute a retardé des actions préventives et eu de graves conséquences pour la santé des populations et l'environnement.

Les «marchands de doute» sont à l'œuvre dans plusieurs domaines, comme les industries du tabac et de la pétrochimie ou le secteur agrochimique. A elle seule, l'industrie pétrochimique est la source de milliers de produits toxiques et contribue à l'augmentation massive des niveaux de dioxyde de carbone atmosphérique, à l'origine du changement climatique.

La lutte pour la protection du climat est entrée dans une nouvelle ère avec l'accord de Paris de 2015, malgré la farouche opposition de climatosceptiques sourds au consensus établi par les scientifiques engagés pour travailler dans l'intérêt général. Une lutte comparable fait rage autour de la nécessaire réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens. La Commission européenne s'apprête à mettre en place la première réglementation au monde sur le sujet. Bien que de nombreux pays aient également manifesté leur inquiétude à l'égard de ces produits chimiques, aucun n'a instauré de réglementation qui les encadrerait globalement.

Jamais l'humanité n'a été confrontée à un fardeau aussi important de maladies en lien avec le système hormonal : cancers du sein, du testicule, de l'ovaire ou de la prostate, troubles du développement du cerveau, diabète, obésité, non-

JAMAIS L'HUMANITÉ N'A ÉTÉ CONFRONTÉE À UN FARDEAU AUSSI IMPORTANT DE MALADIES EN LIEN AVEC LE SYSTÈME HORMONAL

descente des testicules à la naissance, malformations du pénis et détérioration de la qualité spermatique. La très grande majorité des scientifiques activement engagés dans la recherche des causes de ces évolutions préoccupantes s'accordent pour dire que plusieurs facteurs y contribuent, dont les produits chimiques capables d'interférer avec le système hormonal.

Des sociétés savantes signalent que ces produits chimiques, appelés les perturbateurs endocriniens, constituent une menace mondiale pour la santé. Parmi ceux-ci : les retardateurs de flamme présents dans les meubles et l'électronique, les agents plastifiants dans les matières plastiques et les produits d'hygiène, ou encore les résidus de pesticides dans notre alimentation. Ils peuvent interférer avec les hormones naturelles lors de périodes critiques du développement, pendant la grossesse ou la puberté, lorsque notre organisme est particulièrement vulnérable.

UNE RÉGLEMENTATION NÉCESSAIRE

On ne peut faire face à ce fardeau croissant de maladies à l'aide de meilleurs traitements médicaux : non seulement ces traitements n'existent pas toujours, mais les effets des perturbateurs endocriniens sur la santé sont bien souvent irréversibles. Les possibilités de réduire notre exposition à un niveau individuel en évitant certains produits de consommation sont, elles aussi, limitées. La plupart de ces substances atteignent notre organisme par le biais de notre alimentation.

Seule solution pour enrayer la hausse des maladies liées au système hormonal : prévenir l'exposition aux produits chimiques à l'aide d'une réglementation plus efficace. Or le projet d'établir une réglementation de ce type dans l'Union européenne est activement combattu par des scientifiques fortement liés à des intérêts industriels, produisant l'impression d'une absence de consensus, là où il n'y a pourtant pas de controverse scientifique. Cette même stratégie a été utilisée par l'industrie du tabac, contaminant le débat, semant le doute dans la population et minant les initiatives des dirigeants politiques et des décideurs pour développer et adopter des réglementations plus efficaces.

Les discussions sur le changement climatique et sur les perturbateurs endocriniens ont toutes deux souffert de cette déformation des preuves scientifiques par des acteurs financés par l'industrie. La plupart des scientifiques pensent qu'exprimer publiquement leur point de vue sur des questions politiques et participer aux débats de société pourrait compromettre leur objectivité et leur neutralité. Ce serait effectivement inquiétant si nos opinions politiques obscurcissaient notre jugement scientifique. Mais ce sont ceux qui nient la science qui laissent leurs opinions politiques obscurcir leur jugement. Avec, pour conséquence, des dommages irréparables. La manipulation de la science concernant les effets de la fumée du tabac a coûté des millions de vies.



OLIVIER BONHOMME

Nous considérons qu'il n'est plus acceptable de nous taire. En tant que scientifiques, nous avons en fait l'obligation de participer au débat et d'informer le public. Nous avons la responsabilité de rendre visibles les implications de nos travaux pour la société et les générations futures, et d'attirer l'attention sur les graves dangers qui nous menacent. Les enjeux sont importants, et l'action politique pour endiguer l'exposition aux perturbateurs endocriniens et les conséquences des émissions de gaz à effet de serre est devenue une urgence.

Scientifiques spécialistes des perturbateurs endocriniens ou du changement climatique, nous avons uni nos forces, car un grand nombre d'actions essentielles à la limitation des effets des perturbateurs endocriniens contribueront également à lutter contre le changement climatique. La plupart des substances chimiques synthétisées par l'homme sont des dérivés de combustibles fossiles produits par l'industrie pétrochimique. Une réduction de la quantité de pétrole raffiné permettra aussi de réduire la quantité de sous-produits utilisés dans les plastiques et celle de plastifiants : ces produits chimiques compromettent la santé reproductive masculine et contribuent au risque de certains cancers.

Une réduction de la dépendance aux combustibles fossiles et un encouragement au développement des énergies alternatives entraîneront non seulement une baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de celles de mercure. Le mercure, un contaminant issu du charbon, émis dans l'air et accumulé dans le poisson, finit par atteindre nos organismes et compromet le développement du cerveau.

CRÉER L'ÉQUIVALENT DU GIEC

Bien que de nombreux Etats aient exprimé la volonté politique de traiter le problème des gaz à effet de serre, la traduction des connaissances scientifiques sur le changement climatique en action politique effective a été bloquée, notamment à cause de la désinformation du public et des dirigeants. Les gouvernements sont déjà en retard. Il est important de ne pas répéter ces erreurs avec les perturbateurs endocriniens, et d'apprendre de l'expérience des scientifiques du climat et de la recherche en santé publique.

La Commission européenne a l'occasion de choisir des instruments de réglementation qui pourront fixer de nouveaux standards pour le monde entier afin de nous protéger des effets nocifs des perturbateurs endocriniens.

Les premiers signataires de ce texte sont :

Andreas Kortenkamp, université Brunel (Royaume-Uni); **Barbara Demeneix**, CNRS/Muséum national d'histoire naturelle; **Rémy Slama**, Inserm, université Grenoble-Alpes; **Edouard Bard**, Collège de France; **Ake Bergman**, université de Stockholm (Suède); **Paul R. Ehrlich**, université Stanford (Etats-Unis); **Philippe Grandjean**, Harvard Chan School of Public Health (Etats-Unis); **Michael E. Mann**, université Penn State (Etats-Unis); **John P. Myers**, université Carnegie Mellon (Etats-Unis); **Naomi Oreskes**, université Harvard (Etats-Unis); **Eric Rignot**, université de Californie (Etats-Unis); **Thomas Stocker**, université de Berne (Suisse); **Kevin Trenberth**, National Centre for Atmospheric Research (Etats-Unis); **Carl Wunsch**, Massachusetts Institute of Technology (Etats-Unis); **R. Thomas Zoeller**, université du Massachusetts à Amherst (Etats-Unis).

Retrouvez la liste complète des signataires sur Lemonde.fr

Nous sommes cependant préoccupés par les options réglementaires que propose aujourd'hui la Commission, très éloignées des mesures nécessaires pour protéger notre santé et celle des générations futures. Les options proposées pour identifier les perturbateurs endocriniens requièrent un niveau de preuve bien plus élevé que pour d'autres substances dangereuses, comme celles cancérogènes. Dans la pratique, il sera très difficile de reconnaître une substance dangereuse comme perturbateur endocrinien dans l'Union européenne.

Des actions urgentes sont nécessaires sur les deux thèmes. Pour cette raison, nous appelons à la mise en œuvre de mesures qui s'attaqueraient aux perturbateurs endocriniens et au changement climatique de façon coordonnée. Un moyen efficace pourrait être la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations unies, d'un groupe ayant le même statut international et les mêmes prérogatives que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ce groupe serait chargé d'évaluer les connaissances scientifiques destinées aux responsables politiques dans l'intérêt général et mettrait la science à l'abri de l'influence des intérêts privés. Nous le devons aux générations qui vivront demain. ■

Ne regardons pas mourir les Syriens sans rien faire

Bachar Al-Assad et ses alliés Russes massacrent le peuple syrien. L'histoire retiendra qu'il a été victime d'un crime contre l'humanité sous les yeux du monde entier

Collectif

Les Syriens qui combattent leur Etat sont indéfendables. Trop barbus pour être honnêtes, fraticides de surcroît, ils déstabilisent le Proche-Orient et pourraient provoquer une troisième guerre mondiale en s'obstinant à défier les lois de la géopolitique. Donc, il ne faut pas défendre les Syriens. Alors que faire face au spectacle de l'indignité transmis quasi en direct de Syrie depuis 2011 ? Ce spectacle est sans précédent. Jamais crime contre l'humanité n'a été filmé au jour le jour, mis en spectacle avec le concours des victimes et des

bourreaux, diffusé sur les télévisions et médias sociaux.

Après Auschwitz, il a fallu attendre la libération des camps pour que des cinéastes accrédités puissent filmer des preuves du crime, reconnues comme telles par l'instance judiciaire. Les images n'en ont pas moins paru insoutenables, y compris aux yeux des criminels nazis qui ont eu droit à une projection au tribunal de Nuremberg. Il en va de même des villageois voisins des camps, qui se sont toujours défendus d'avoir vu le crime malgré la pointe des chairs humaines.

L'humanité finira par assumer ses responsabilités en reconnaissant un principe juridique nouveau : la dignité inhé-

rente à tous les membres de la famille humaine. Consacré par le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce principe suppose que la personne humaine ne soit pas être traitée comme un moyen, mais comme une fin en soi. Par conséquent, un chef d'Etat qui gage ses concitoyens en les traitant de microbes ou de fanatiques s'appelle désormais un criminel contre l'humanité. Or le chef d'Etat syrien a fait cela sans être disqualifié. Il apparaît plutôt sous les traits d'un gentleman défendant ses vues dans les plus grands médias.

LE STORYTELLING DU CRIMINEL

Pour en arriver là, il a suffi de laisser aller le cours des choses. Les experts ont continué à représenter la société syrienne en utilisant les catégories héritées du XIX^e siècle, alors même que cette société était en pleine transition démographique, ainsi que le reste du monde arabe. De leur côté, les médias ont continué à

représenter les Syriens à travers le prisme de la géopolitique, la religion ou l'exotisme, alors que ces mêmes Syriens manifestaient en criant leur attachement à la commune humanité. Aujourd'hui encore, les journalistes se rendent à Damas pour interviewer Bachar Al-Assad, lequel a pourtant décrété un black-out médiatique sur le pays en 2011, ce qui lui permet d'imposer ses vues en prétendant combattre des fanatiques.

La société syrienne demeure, elle, privée de la possibilité de produire sa propre image indépendamment des médias enfermant les Syriens dans une image de victime qui incite au voyeurisme. Il paraît dès lors difficile de voir dans les Syriens des membres à part entière de la famille humaine. Difficile aussi de croire qu'il y a en Syrie une société civile en proie à un Etat criminel armé par la Russie, lorsque le président américain et Prix Nobel de la paix affirme du haut de la tribune de l'ONU : « Si nous sommes

honnêtes, nous devons comprendre qu'aucune puissance extérieure ne pourra forcer les différentes communautés religieuses ou les communautés ethniques à coexister longtemps. »

Autant dire que les Syriens sont indéfendables parce qu'ils sont représentés sans dignité ou parce que le spectacle de leur indignité s'impose comme une évidence. Mais que faire alors, chère famille humaine, face à ce spectacle qui donne raison à Dostoïevski, selon lequel l'homme est une ordure, il s'habitue à tout ? ■

Abounaddara est un collectif de résistants syriens composé de personnes de la société civile, artistes, universitaires, penseurs et cinéastes